



# SERVICE DE HEPATO-GASTRO-ENTEROLOGIE

NIVEAU 1 (CONSULTATION) - NIVEAU 3 (HOSPITALISATION)

## I . PRESENTATION GENERALE DU SERVICE

**CHEF DE SERVICE** : Dr. Alain LORIA

**PRATICIENS HOSPITALIERS** : Dr. Eric BEAUGENDRE  
Dr. Bertrand CONDAT

**CADRES DE SANTE** : Mme Isabelle SIGUIE (Tel. : 40.48.62.55)

**SECRETARIAT** : (Tel. : 40.48.62.44)

Salle de soins : (Tel. : 40.48.62.62 poste 6752)

**NOMBRE DE LITS ET DE PLACES** : 16 lits

## II . PRESENTATION DE LA DISCIPLINE

Prise en charge (diagnostique et thérapeutique) des maladies de l'appareil digestif et du foie, du pancréas et de la vésicule biliaire, ainsi que des patients suivis pour cancers digestifs.

Endoscopies diagnostiques (écho endoscopies) et thérapeutiques (**CPRE**) des voies biliaires et du pancréas.

Mise en place de prothèses digestives, Mise en place de gastrotomie percutanée endoscopique (**GPE**)

## III . ORGANISATION DU SERVICE – DEROULEMENT DU SEJOUR

### **ARRIVEE DANS LE SERVICE** :

- ↪ Accueil par l'infirmière ou l'aide soignante.
- ↪ Entretien avec l'équipe soignante pour connaître vos habitudes de vie, lieu de vie, numéro de téléphone utile (médecin traitant) et divers renseignements nous permettant une meilleure qualité des soins.
- ↪ Visite d'entrée effectuée par l'interne de garde et/ou le praticien hospitalier.
- ↪ Explication du déroulement de l'hospitalisation, des examens prévus et de la durée probable du séjour.

### **CHAQUE MATIN** :

- ↪ Visite médicale par le praticien hospitalier et/ou l'interne du service, en présence de l'infirmière.
- ↪ Le patient peut demander à tout moment à rencontrer le cadre de santé pour tous problèmes survenant pendant l'hospitalisation

## IV . VIE QUOTIDIENNE

### HORAIRES DES VISITES :

↪ 12h00 à 20h00

### PARTICULARITES :

La présence des enfants de moins de 12 ans est interdite dans le service.

### **VOUS SOUHAITEZ RENCONTRER LE MEDECIN ?**

Prendre contact avec l'infirmière qui s'occupe de vous (et/ou le cadre de santé) pour obtenir un RDV avec le médecin.

## V . SORTIE

C'est le médecin qui définit la date de votre sortie.

Informez votre famille et/ou votre entourage de votre date de sortie.

### **FORMALITES ADMINISTRATIVES :**

- ↪ Ordonnances de sortie (traitement, infirmières, kinésithérapeute, Matériel nécessaire à un retour à domicile dans les meilleures conditions...)
- ↪ Courrier de sortie au médecin traitant, arrêt de travail (si nécessaire)
- ↪ Rendez-vous pour suivi du patient (si nécessaire)
- ↪ N'oubliez pas de demander le carnet rouge il vous appartient.